

Menuisier poseur-installateur

RNCP29855 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 3
Sigle	TP — Titre professionnel
Code(s) NSF	234s
Formacode(s)	22435
Code(s) ROME	F1607, F1604
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	26/02/2023

Certificateur(s)

MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION · SIRET : 11000007200014

Partenaires habilités

119 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 103 à former et organiser l'évaluation et 16 à former.

Organisme	SIRET	Habilitation
ACTION FORMALYS	45075896600037	Former et organiser l'évaluation
AFPA ENTREPRISES	82409268800012	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800053	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800061	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800095	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800111	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800137	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800160	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800178	Former
AFPA ENTREPRISES	82409268800186	Former

Liste complète des 119 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rncp29855-menuisier-poseur-installateur/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le menuisier poseur-installateur intervient sur des chantiers de construction concernant l'habitat individuel et collectif neuf ou ancien, et les établissements recevant du public. En extérieur, il installe des produits de type : portes, coulissants, fenêtres, volets, motorisations. En intérieur, il installe des portes, modifie ou crée des cloisons

séparatives, pose des éléments décoratifs et des parquets. Il installe et équipe des mobiliers de dressings, cuisines et salles de bains. La majorité des produits posés sont issus d'unités de fabrication industrielle.

A partir du dossier technique et de consignes orales ou écrites transmises par son hiérarchique, le menuisier poseur-installateur prépare et organise le chargement et la livraison vers le chantier des éléments à poser. Sur le chantier il approvisionne et distribue les produits et accessoires, sécurise le stockage et participe à la réception des supports. Il implante, règle et fixe les ouvrages aux supports par des moyens appropriés à l'aide de matériels électroportatifs. Il installe et raccorde les équipements électriques et sanitaires. Il met en œuvre des produits d'étanchéités. Il nettoie le chantier, trie et évacue les déchets conformément à la réglementation en vigueur. Il renseigne le client sur les conditions d'utilisation et d'entretien des équipements posés et peut être amené à participer à la réception du chantier avec le chef d'équipe ou le chef d'entreprise.

Le menuisier poseur-installateur manipule des charges lourdes et encombrantes avec des stations de travail de tous types (debout, accroupie, à genoux) et utilise des matériels électroportatifs. Il doit dans ce cadre, porter des équipements de protection individuelle (EPI). Il respecte les règles d'hygiène et de sécurité individuelles et collectives correspondant au Plan particulier de sécurité et de protection de la santé (PPSPS) ou au document unique (DU). Sous contrôle d'un chef d'équipe, il exécute les travaux courants et peut être amené à travailler en site occupé, ce qui nécessite une vigilance accrue en termes de protection des biens et des personnes.

Les conditions d'exercice s'accompagnent de changements de chantier amenant à des déplacements fréquents. Les horaires sont relativement réguliers, mais les impératifs de délais peuvent occasionner des dépassements.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

1. Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures :

Installer des menuiseries extérieures.

Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité.

2. Poser des ouvrages de menuiserie intérieure :

Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution.

Poser des parquets et éléments décoratifs.

Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement.

3. Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation :

Installer des éléments d'aménagement.

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

Certificat complémentaires de spécialisation (CCS)

4. Installer des portails extérieurs motorisés :

Installer des portails extérieurs.

Installer des motorisations sur des portails extérieurs.

Blocs de compétences

RNCP29855BC01 — Installer et équiper des menuiseries et fermetures extérieures :

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer des menuiseries extérieures.

Poser des fermetures extérieures et éléments de sécurité.

RNCP29855BC02 — Poser des ouvrages de menuiserie intérieure :

LISTE DE COMPÉTENCES

Poser des portes intérieures, blocs-porte et cloisons de distribution.

Poser des parquets et éléments décoratifs.

Adapter et installer des meubles et accessoires de rangement.

RNCP29855BC03 — Installer et équiper un aménagement d'espace à usage d'habitation :

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer des éléments d'aménagement.

Installer et raccorder des équipements sanitaires, électriques et électroménagers.

RNCP29855BC04 — Certificat complémentaires de spécialisation (CCS) : Installer des portails extérieurs motorisés :

LISTE DE COMPÉTENCES

Installer des portails extérieurs.

Installer des motorisations sur des portails extérieurs.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Les entreprises de menuiserie.

Les sociétés d'intérim.

Les grandes et moyennes entreprises commerciales (en tant que salarié ou artisan).

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Menuisier poseur.

Installateur de menuiseries et fermetures extérieures.

Installateur de cuisines.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Pour la tenue de l'emploi, le Code du travail précise que « les travaux temporaires en hauteur sont réalisés à partir d'un plan de travail conçu, installé ou équipé de manière à préserver la santé et la sécurité des travailleurs. » Le poste de travail est tel qu'il permet l'exécution des travaux dans des conditions ergonomiques (Article R. 4328-58).

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur les risques liés à l'électricité, au niveau BS Interventions BT élémentaires pour la pose et le raccordement des circuits terminaux (maxi. 400 V et 32 A courant alternatif) (Article R. 4544-9 et R. 4544-10 du code du travail).

Article R. 4544-9. - Les opérations sur les installations électriques ou dans leur voisinage ne peuvent être effectuées que par des travailleurs habilités.

Article R. 4544-10. - Un travailleur est habilité dans les limites des attributions qui lui sont confiées. L'habilitation, délivrée par l'employeur, spécifie la nature des opérations qu'il est autorisé à effectuer.

Pour la tenue de l'emploi, il est nécessaire d'avoir reçu une formation sur la prévention des risques liés à l'amiante (Arrêté du 23 février 2012).

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Non-durabilité de l'emploi
Salaire médian (mensuel)	1 963 €
Diplôme le plus fréquent	CAP, BEP ou équivalent en génie civil, construction et bois (35 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	B2X37 — Ouvriers peu qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B2X38 — Ouvriers qualifiés en menuiserie et en agencement du BTP · tension 5/5 (Très élevée) B6X73 — Techniciens et agents de maîtrise de chantiers du BTP · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	17 943
Jugés difficiles à recruter	63 %
Emplois saisonniers	7 %

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury du titre est habilité par le représentant territorial compétent du ministère chargé de l'emploi. Il est composé de professionnels du métier concerné par le titre. (Art. R 338-6 du Code de l'Education).

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	6 167 €
Selon la branche	5 300 € – 6 462 €
Prise en charge	Branches concernées
6 167 €	Valeur par défaut · 206 branches
6 462 €	CPNE Menuiseries Charpentes et portes planes, CPNEFP dans les établissements d'enseignement privés sous contrat
6 232 €	CPNE conjointes du bâtiment et des travaux publics
6 208 €	CPNE Travail Temporaire
6 000 €	CPNE fabrication de l'ameublement
5 470 €	CPNEFP du Négoce de l'ameublement
5 300 €	CPNEFP du négoce des matériaux de construction

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 26/02/2023

Liens avec d'autres certifications

ANCIENNES VERSIONS

RNCP390

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)

RNCP37120

Pour plus d'informations

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/29855/>

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	51
Parcours menés à terme	55
Taux d'achèvement	108 %
Période	02/2022 – 09/2023

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	108
Montant total engagé	268 933 €
Coût moyen par dossier	2 490 €
Durée moyenne	290 h
Période	03/2020 – 02/2023
France compétences	77 %
France Travail	17 %
Reste à charge titulaire	6 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.